Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20261103-EHPAD_40_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 3 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 Novembre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Vice-Présidence de Mme KOHAUT Catherine, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 30 Octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membre(s) représenté(s) : 1
Nombre de membres votants : 8

Membres présents : KOHAUT Catherine, JARLEGAND Elisabeth, THEN Charlène, PRON Claude, LE PELLETIER Emmanuel, VAILLANT Bénédicte, LE MEITOUR Catherine
Membre(s) représenté(s) : CHAIZE Catherine
Membre(s) excusé(s) : PERIES Jean-Philippe
Membre(s) absents : DJINIADHIS Sabine, FRADE VIEIRA Catarina
Assistai(en)t à la séance : Mme Hélène CHARPENTIER, directrice du CCAS, Mme FERRON Emilie, directrice adjointe du CCAS Action sociale et SAAD

Délibération n°40 – EHPAD – Convention d'analyse des pratiques professionnelles avec la Résidence L'Hespérie (Annexe 4)

La psychologue de l'EHPAD de Kerneth anime des séances d'analyse des pratiques professionnelles auprès d'équipes extérieures. Une convention de prestation de services encadre cette activité depuis 2024 avec le SAAD d'Arradon, le SAAD de Ploeren et la Résidence Les Charmilles.
La Résidence L'Hespérie, située 9 impasse de Keraudran à Arradon, a sollicité l'EHPAD pour bénéficier de cette prestation pour ses équipes.

Il est proposé de conclure avec elle une convention dans les mêmes conditions que celles déjà en vigueur :

- **Objet** : animation de séances d'analyse des pratiques professionnelles par la psychologue de l'EHPAD, qui reste affectée à Kerneth et rémunérée par l'établissement ;
- **Organisation :** planning annuel de séances de 1h30, le lundi de 14h30 à 16h00, pour 10 agents au maximum. La Résidence met à disposition les locaux et les moyens matériels nécessaires ;
- **Tarif :** 12 € par agent et par séance. Ce tarif comprend la rémunération de la psychologue, les frais de fonctionnement et les frais de déplacement. Il peut être révisé par délibération du conseil d'administration, notifiée avant le 31 décembre pour une application au 1er janvier suivant ;
- **Facturation :** seules les heures réellement effectuées sont facturées, par l'émission d'un titre de recettes. Toute annulation doit intervenir au moins 48 heures à l'avance ;

www.arradon.com

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20261103-EHPAD_40_2026-DE

- **Durée :** la convention prend effet à sa signature et se renouvelle tacitement chaque année au 1er janvier. Chaque partie peut la résilier par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de deux mois.

Cette prestation valorise les compétences de l'établissement et renforce les partenariats entre les structures médico-sociales du territoire. Elle génère par ailleurs une recette pour le budget de l'EHPAD.

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'approuver la convention d'analyse des pratiques professionnelles entre l'EHPAD de Kerneth et la Résidence L'Hespérie ;**
- **D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ;**
- **D'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'EHPAD.**

Monsieur le Président du CCAS,

Jean-Philippe PERIES

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Arradon GOLFE DU MORBIHAN